



LA CARTE CITÉ C'EST QUOI ?

La carte CITÉ est la nouvelle carte à puce de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR). Cette carte électronique vous offre la possibilité de charger votre titre de transport mensuel et d'avoir un PME (porte-monnaie électronique).



Pour en savoir plus,
consultez notre
site internet au sttr.qc.ca

Service à la clientèle
819 373-4533

COMMENT VOUS PROCURER VOTRE CARTE CITÉ ?



Le titre GÉNÉRAL

Comme le titre Général ne nécessite pas de photo, la carte à puce est disponible chez tous les dépositaires de la STTR.

Enregistrez votre carte CITÉ sur le site internet de la STTR ou communiquez avec notre service à la clientèle,

C'EST GRATUIT !

En cas de perte ou de vol, vous pourrez récupérer la valeur de votre titre et de votre PME.

Le titre JEUNESSE et le titre 3^e âge

Ces deux titres nécessitent une photo. Présentez-vous chez l'un des super-dépositaires suivants avec une pièce d'identité* :



- STTR, 2000, rue Bellefeuille
- Jean Coutu au Centre-Ville, 1650, rue Royale
- Jean Coutu aux Galeries du Cap, 300 rue Barkoff

**Pour faciliter votre inscription, vous pouvez remplir le formulaire en ligne sur notre site internet avant de vous présenter chez le super-dépositaire.*



OÙ RECHARGER VOTRE CARTE CITÉ ?

Tous les titres sont rechargeables chez tous les dépositaires et les super-dépositaires de la STTR.

Consultez la liste détaillée sur notre site internet au sttr.qc.ca.

Communiquez avec le service à la clientèle au 819 373-4533.

2000, rue Bellefeuille
Case postale 696
Trois-Rivières (Québec) G9A 5J3

QU'EST-CE QUE LE PME ? (Porte-Monnaie Electronique)



UNE FAÇON DE PAYER VOS DÉPLACEMENTS OCCASIONNELS SOUS FORME DE PASSAGES ÉLECTRONIQUES

Le PME c'est :

- Le montant d'un passage sera débité à chaque fois ;
- Transférable en cas de perte ou de vol si votre carte est enregistrée ;
- Rechargeable chez tous les dépositaires ;
- Vous pouvez y mettre un montant variable entre 10 \$ et 110 \$.

**Terminé la monnaie
pour vos déplacements!**

QUEL EST LE COÛT D'UNE CARTE CITÉ ?

Jusqu'au 1^{er} octobre 2018

La carte CITÉ est offerte
GRATUITEMENT avec un titre
mensuel ou à l'achat d'un
PME de 10 \$ et plus.

À partir du 2 octobre 2018

Le coût de la carte CITÉ sera de :

- Carte CITÉ avec photo : 8 \$
- Carte CITÉ sans photo : 5 \$

Carte perdue ou volée ?

Afin de récupérer la valeur du titre ou du PME de votre carte, vous devez vous présenter à la STTR ou chez l'un des super-dépositaires Jean Coutu Barkoff et Jean Coutu Royale.



La carte CITÉ permet d'éliminer les interpasses cartons, elle a une durée de vie de 10 ans.

FONCTIONNEMENT DE LA CARTE

À chaque embarquement dans l'autobus, vous devez passer votre carte sur le lecteur.

Sur le lecteur, il y a trois voyants lumineux :



CODE VERT :
Bon voyage !



CODE JAUNE :
- Jour de grâce, vous êtes à la limite de la validité de votre carte.
Vous devez la faire recharger.
- Présentez votre carte avec photo.



CODE ROUGE :
- Déjà validée
- Carte refusée
- Titre expiré
- Titre invalide
- Jour invalide
- Période invalide
- PME insuffisant

**Assurez-vous d'avoir votre
titre valide en poche!**